

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 916

présenté par
Mme Charvier

ARTICLE 12 BIS

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« c) Après le mot : « handicap », insérer le signe « , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.